

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 décembre 2016

n°14

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme BARREAU, M.BARBOT, Mme LAVRARD, M.BONNET, Mme BOURAT, M.CHAINÉ, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.ROY, M.HENEAU, M.GAUTHIER, Mme PIAULET, M.MARTIN, Mme PONTHER, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : M.GAUTHIER

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI

OBJET : Demande de subvention pour un poste de conseiller en mobilité

La CAPC, qui a été reconnue Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et qui vient d'obtenir le renouvellement de sa labellisation Cit'ergie, mène depuis plusieurs années des actions dans le domaine de la mobilité : Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE), Schéma Directeur Cyclable Intercommunal, service de locations vélos « Vélibléu ».

Au vu des besoins d'animations sur ces dossiers, ainsi que les nouvelles compétences en matière de mobilité suite à l'extension du territoire à compter du 1^{er} janvier 2017, au vu également des recommandations de l'auditeur dans le cadre du renouvellement du Label Cit'ergie, nous vous proposons le recrutement d'un conseiller en mobilité pour une période de 3 ans (durée du financement de l'Ademe) et qui aurait pour missions :

- *l'animation des Plans de Déplacements Inter Entreprises (développer le covoiturage, promouvoir l'usage des modes actifs (vélos)),*
- *Au vu du scénario 2 du schéma directeur de l'agglomération, l'animation de la politique cyclable, en étant le référent vélos pour les collectivités qui souhaiteraient s'impliquer dans cette démarche,*
- *l'animation du service « Vélibléu ».*
 - *Mise en place de stations VLS (vélos en libre service) avec des vélos électriques*
 - *Mise en place des actions de communication*

Afin d'accompagner la transition énergétique et écologique, l'ADEME peut apporter un soutien financier pour ce poste :

- *Participation au salaire : 75 % par an sur une période de 3 ans, plafonnée à 24 000 €.*
- *Participation aux dépenses externes liées à la communication / Formation à un taux de 70 %, plafonnée à 15 000 €.*
- *Aide à l'achat de petit équipement lié à ce poste : ex. achat de matériel informatique, aide plafonnée à 20 000 €.*

Acquitté en PREFECTURE le 20/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 décembre 2016

n°14

page 2/2

VU l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération,

VU les statuts de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais notamment l'article 3 alinéa 1.2.3 relatif à l'organisation des transports,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de bénéficier de soutiens pour mettre en oeuvre ces actions relatives à la mobilité,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de solliciter des aides de l'ADEME pour l'accompagnement dans cette démarche,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 21/12/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

